



Me Paul Germain
notaire
et conseiller
juridique

861, de l'École
Prévost Qc
J0R 1T0

Tél.: 224-5080
Télec.: 224-8511



Quatre mariages et une union civile

Depuis longtemps les homosexuels revendiquent l'accessibilité au mariage. Eh bien, voilà c'est fait! Ou presque! Le gouvernement du Québec vient d'instaurer un cadre législatif susceptible de procurer aux conjoints de même sexe la sécurité juridique et le statut sociaux auxquels ils aspirent: l'union civile.

C'est 7 juin 2002 que le projet de loi 84 intitulé Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation a été adopté. Le gouvernement Québécois ne pouvait permettre les mariages des homosexuels car le mariage est de compétence fédérale en vertu de la constitution canadienne. D'où la création de cette nouvelle institution, l'union civile, **accessible tant pour les personnes de même sexe que de sexe différent qui souhaitent s'engager publiquement à faire vie commune** et à respecter les droits et obligations liés à cet état.

L'union civile, qu'elle concerne la direction de la famille, l'exercice de l'autorité parentale, la contribution aux charges du ménage, la résidence familiale, le patrimoine familial et la prestation compensatoire, l'obligation alimentaire et la vocation successorale, a les mêmes effets que le mariage.

Cette acceptation par la société québécoise des couples homosexuels a plus qu'une valeur symbolique. Elle vient, non seulement reconnaître l'union affective des deux personnes de même sexe, mais aussi reconnaître le partenariat économique que la vie en couple engendre. Et il était, à mon avis, grand temps d'agir car cette non reconnaissance privait les conjoints de même sexe de certains bénéfices et des droits et obligations des personnes mariées au moment de la rupture. L'union civile permet aux nouveaux conjoints d'établir entre eux, par contrat notarié, un régime d'union civile soumis aux mêmes règles que celles des régimes et contrats matrimoniaux.

De plus, le législateur a voulu protéger les enfants des couples homosexuels établissant une filiation entre la conjointe de la mère et l'enfant né dans un cadre de procréation assistée. Nous sommes loin de l'époque où les enfants nés en dehors du mariage n'avaient aucun droit. En effet, jusqu'à 1981, les enfants naturels n'héritaient pas; les enfants incestueux ou adultérins non plus.

Comme pour les mariages, les conjoints unis civilement auront le loisir d'établir un régime d'union civile, par voie contractuelle, ayant nécessairement la forme notariée comme pour les contrats de mariage. Du même coup, les notaires se voient accorder un nouveau pouvoir: celui de célébrer ces unions civiles ainsi que les mariages (probablement parce que les palais de justice ne suffiront plus à la tâche). J'imagine très bien un beau week-end du mois de juin aller célébrer quatre mariages et une union civile.

Nouvelles du conseil de ville

Réunion du lundi 15 juillet 2002

- Lors de la séance du 8 juillet dernier, le conseil municipal a adopté une résolution qui autorise la MRC de La Rivière-du-Nord à percevoir un droit supplétif n'excédant pas 200\$ dans tous les cas où, lors d'un transfert d'immeuble sur son territoire, une exonération la prive du droit de mutation à l'égard dudit transfert.

- Des mandats ont été confiés à Me Laurent Laberge, assistant greffier, afin de procéder dans un dossier de nuisances et d'insalubrité ainsi que dans cinq dossiers d'infraction à la réglementation d'urbanisme.

- Le conseil municipal a accordé des aides techniques et/ou des subventions aux organismes suivants: Centre récréatif du lac Écho, Club des loisirs du lac Écho, Club de loisirs des Domaines et 41e groupe scout de Prévost.

- Le montant de remboursement prévu à l'intérieur de la politique familiale concernant le hockey et le patinage artistique a été modifié et augmenté à 200\$ par enfant par année, dans le cadre de ces activités et ce, pour les trois (3) prochaines années.

- Une résolution a été adoptée dans le but d'autoriser un budget de 40 000\$ pour des travaux de réfection du chemin du Lac-

René, à l'intersection de la rue des Tangaras, et autorisant la Ville à procéder à un appel d'offres pour la réalisation desdits travaux.

- Le règlement 507, relativement à l'utilisation et l'occupation des corridors de services municipaux a été adopté.

- Le conseil municipal a adopté une résolution d'appui à la demande d'exemption de taxes municipales et scolaires du Club des loisirs du lac Écho auprès de la Commission municipale du Québec.

- Tous les nouveaux arrivants bénéficieront d'une accessibilité gratuite à la bibliothèque municipale pour une période d'un an et ce, à compter de la transaction immobilière ou de l'occupation de la résidence.

- Une politique de transition de l'application de la réglementation sur les véhicules lourds dans les zones résidentielles a été adoptée par le conseil municipal.

- Dans le cadre de la politique nationale de ruralité pour les

années 2002 à 2007, la Ville de Prévost a demandé à la MRC de La Rivière-du-Nord qu'un budget de fonctionnement de 15 000\$ soit alloué au Centre culturel et communautaire, 15 000\$ également au Comité de la gare et 12 000\$ au Transport collectif de Prévost et ce, pendant 5 ans.

- Le conseil municipal appuie le projet de protection du patrimoine naturel du territoire qui chevauche les municipalités de Piedmont, Saint-Hippolyte et de Prévost, le tout tel que préparé par le Comité d'environnement de Prévost.

- Un budget supplémentaire de 2500\$ a été autorisé pour l'Office municipal d'habitation de Prévost, représentant 10% du coût des travaux de réparations à être réalisés cette année.

- La Ville a informé les municipalités partenaires de la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord de son intention de ne pas poursuivre les démarches de l'entente relative à l'intégration de la municipalité de Saint-Hippolyte auprès de la

Régie et de son intention de mettre fin à son partenariat au sein de cette même Régie. Ainsi, un mandat a été confié à monsieur le maire Claude Charbonneau, pour rencontrer les représentants de la Sûreté du Québec afin de présenter et de négocier une entente de service correspondant aux besoins de la Ville, via la MRC de La Rivière-du-Nord.

- Des félicitations sont adressées à tous les organismes bénévoles qui ont participé à l'organisation de la Fête nationale du Québec pour la réussite de l'événement.

- Le conseil municipal a accordé un budget de 200\$ pour les Journées mondiales de la jeunesse qui se dérouleront du 18 au 28 juillet 2002.

- Le conseil a procédé à la nomination de Sylvain Paradis en tant que délégué officiel et son collègue Jean-Pierre Joubert comme substitut à la Régie de police intermunicipale de la Rivière-du-Nord.


Ordre des
comptables généraux licenciés
du Québec

ANDRÉ MARTEL C.S.A., C.G.A.
Expert-Comptable

1531, M^{te}e Sauvage à Prévost
Tél.: 450 224-4773
Télec.: 450 224-4773

Petite annonce • Petite annonce

- Ferme à louer -

Ferme à louer à Sainte-Anne-des-Lacs

D'une superficie d'environ 200 arpents, cette ferme comprend quelques bâtiments, un lac artificiel et un étang.

Elle comprend aussi une érablière, de l'espace pour la culture et du pâturage. C'est un endroit idéal pour la culture biologique ou l'élevage comme le chevreuil, le bison ou l'autruche.

Le lac est de dimension respectable et accueillerait facilement l'élevage de la truite.

Pour plus d'information on téléphone au 450-224-5353

- À Prévost -

Maison à partager ou chambre à louer au mois.
Pour information 224-5353

- À Prévost -

Maisonnette à louer, secteur lac René, location 6 mois minimum 850\$/mois.

Demandez Stéphanie
514 528-7557

Petite annonce • Petite annonce

**Vous oubliez
les tirages
de 10 millions ?**

**Parfait.
Abonnez-vous!**

Lotomatique, la solution parfaite à vos tracas. Fini les oublis, la vérification de vos numéros, les tirages manqués, les billets égarés et vous recevez même les lots gagnés par la poste! Loto-Québec s'occupe de tout. De plus, vous contribuez à une belle œuvre car **Lotomatique vient en aide à des organismes communautaires.**



18 ans +

LOTOMATIQUE
1 800 361-8095

Si vous n'avez plus le contrôle sur le jeu...

MISE SUR TOI
1 866 SOS-JEUX



La fondation Mise sur toi, une initiative de Loto-Québec.